



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

22 Février 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 février 2016 s'est réuni en séance le 22 février 2016 à 19 h, à la salle des Fêtes, sous la présidence de M. Jean CRESPEL, Maire.

A / Désignation du secrétaire de séance

Madame Valérie SIKOSEK est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaients présents : M. CRESPEL J., MME GANTIEZ D., M. LOYER G., Mme VERGOTEN N., M. FRERE O, Mme BOURBOTTE N., M. SIX P., M. MUCHEMBLED JL., Mme SIKOSEK V., Mme DELORY C., M. DECLUNDER B., M. DELVAL C., M. CALAIS J-F., Mme PLATTEURO F., M. DEVOS M., Mme CHERMEUX S., M. DENEL M., Mme HUREZ F., Mme VION E., MME PLATTEAU Sarah

Etaients excusées-représentées : Mme MARECHAL C. représentée par Mme PLATTEAU S.,
M QUEVA G. représenté par Mme VION E.,

Etait absent(e) : Mme DEFIVES S.

C/ Communications

Lettres de procuration des conseillers municipaux excusés.

Ordre du jour

Introduction de Monsieur le Maire

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 7 décembre 2015 et du 18 janvier 2016
2. Informations générales
3. Débat d'Orientation Budgétaire
4. Participation financière à l'USAN
5. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
6. Retrait de la délibération 2015-33 relative au déclassement du bien public 21, rue Jean Jaurès
7. Déclassement du bien public sis21, rue Jean Jaurès vers le domaine privé
8. Jurys d'examens des écoles de musique et de danse
9. Organisation du Gala de danse 2016
10. Abonnements à des revues périodiques Médiathèque Marcel Pagnol
11. Dotation scolaire 2016 – fournitures
12. Sorties scolaires et voyages de fin d'année
13. Fêtes des écoles, remise de dictionnaires et distribution de livres
14. Subvention classe nature et découverte CP Jules Ferry
15. Création de l'ALSH pour les vacances de printemps
16. Questions diverses

Compte rendu

INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, Madame SIKOSEK procède à l'appel.

Mme MARECHAL C. est excusée et représentée par Mme PLATTEAU S.

M QUEVA G. est excusé et représenté par Mme VION E.

Mme DEFIVES S. est absente

1. Informations générales

- **Développement du Très Haut Débit**

La Métropole Européenne de Lille a voté en décembre dernier le changement d'opérateur (Orange) pour le déploiement du Très Haut Débit, suite aux défaillances contractuelles de SFR. Un kit de communication est actuellement en préparation au sein des services de la MEL, il sera communiqué dès réception.

En outre, selon les prévisions de planification, la commune devrait se voir équiper dès 2017.

- **Vidéosurveillance**

La municipalité a souhaité expérimenter la surveillance de ses bâtiments (Mairie et Médiathèque) par la mise en place de vidéo-surveillance, 2 caméras ont donc été installées. Monsieur le Maire indique que dans le cadre de dégradations de la mairie en janvier, cet équipement a permis d'identifier les auteurs. Une instruction est en cours et permettra de répercuter les frais des dégradations. Un groupement de commandes de la MEL est proposé.

- **Soirée Théâtre du 30 janvier 2016**

Madame l'Adjointe à la Culture dresse un bilan très positif de la prestation théâtrale de la troupe « Tous en scène » qui a attiré 175 spectateurs, l'expérience sera renouvelée.

- **Sonorisation de la scène de la salle des fêtes**

Monsieur SIX, Adjoint aux Travaux précise qu'une installation provisoire a été réalisée lors de la représentation théâtrale de fin janvier. Il s'agit donc d'équiper la scène en micros, ainsi que d'un écran et un vidéoprojecteur. Les travaux devraient intervenir courant mars, préalablement à la représentation théâtrale de l'Ecole Jules Ferry.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 18 janvier

PV du conseil municipal du 7 décembre 2015 :

Mme PLATTEAU émet le renouvellement de la demande d'écriture d'un encart dans le bulletin municipal. Monsieur LOYER, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies, indique que la rédaction devra être soumise 15 jours avant la parution, avec un calendrier de publication suivant :

- Fin avril
- Début juillet
- Octobre
- Numéro spécial de fin d'année

Le procès-verbal est approuvé.

PV du conseil municipal du 7 décembre 2015 :

Aucune observation n'est soulevée, le procès-verbal est approuvé.

3. Débat d'Orientation Budgétaire

La commune de Houplin Ancoisne est passée au-dessus du seuil de 3500 habitants au 1 janvier 2016. La maîtrise des dépenses devient un atout majeur, compte tenu notamment de la baisse des dotations de l'Etat, ce qui nous entraîne à réduire les dépenses de fonctionnement. Une baisse en moyenne de 10% tout en continuant à réaliser des investissements.

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto) FINANCER de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

L'auto financement de 2014 nous a permis de terminer les travaux de la médiathèque sachant que la fin de la dotation du Département ne sera versée qu'en 2016, tout comme celle de la CAF. Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts en 2016, de la part communale je précise.

Les résultats de l'exercice 2015 sont satisfaisants et présentent un excédent :

- en fonctionnement de **200 178.07 €**
- en investissement de **56 229.96 €**

Le programme d'investissement :

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour un groupe scolaire en association avec la MEL
- Rénovation de l'éclairage public (en n'ayant pas renouvelé le contrat d'entretien et en intervenant que si nécessaire pour le dépannage des foyers lumineux en défauts)
- Réalisation d'un club house
- Extension des columbariums aux deux cimetières
- Rénovation de la salle des fêtes
- Mise en conformité de la sauvegarde informatique

4. Participation financière à l'USAN

Conformément à l'article L5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent indiquer si elles s'opposent à la fiscalisation de leur participation et souhaitent opter pour une contribution budgétaire.

La participation pour la commune pour l'année 2016 s'élève à 511.16 € soit le même montant que l'année précédente, le Comité de l'USAN ayant décidé de ne pas faire évoluer le taux de cotisation, conscient des baisses de dotations accusées par les collectivités.

Délibération acceptée à l'unanimité.

5. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

La commune adhérant au SIDEN-SIAN, à chaque adhésion ou départ il y a nécessité de le délibérer, ici il s'agit de statuer de :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Délibération acceptée à l'unanimité.

6. Retrait de la délibération 2015-33 relative au déclassement du bien public 21, rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire explique que suite à un courrier émanant de la préfecture concernant la délibération 2015-33 du 7 décembre 2015, pointant l'insuffisance de précision sur le bien à désaffecter et à déclasser ainsi que l'insuffisance de motivation de la désaffectation, il souhaite procéder à son retrait.

La délibération est adoptée à 17 voix pour et 5 absentions.

7. Déclassement du bien public sis 21, rue Jean Jaurès vers le domaine privé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public

ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ;

Vu le testament authentique de Madame Jeanne LANNOO reçu par Maître Didier LEGRAND, le 25 mai 1998, léguant à la commune d'Houplin-Ancoisne son bien 21, rue Jean Jaurès ;

Monsieur le Maire expose les motifs qui l'amènent à proposer le déclassement de ce bien public :

- Le bien communal, appelé « Foyer Jeanne Lannoo » était mis à disposition d'un groupe de personnes âgées les mardis et jeudis de 14h à 17h30 pour se retrouver, et que le garage attenant était mis à la disposition de l'association de théâtre « Le Charivari » pour y entreposer son matériel ;
- La vétusté du bien ne permet plus l'accueil du public dans des conditions optimales de confort (chaudière en panne) et de santé ;
- Le groupe de personnes âgées occupe désormais à titre gracieux le bien communal sis 2, rue Jean Moulin qui répond aux mêmes dispositions d'accès et permet le maintien de leurs activités les mardis et jeudis de 14h à 17h30 ;
- Suite à des dégradations de leur matériel relatives aux conditions de stockage non appropriées (humidité) et sur demande de l'association « Le Charivari », la municipalité leur met à disposition un local plus sain au 148, rue Jean Jaurès ;

En conclusion, il résulte des motifs exposés ci-dessus une désaffectation de fait de ce bien ;

Madame PLATTEAU souligne que les NAP s'effectuent au même endroit et s'inquiète de la cohabitation avec les aînés. Monsieur le Maire explique que le mardi les NAP ont lieu à l'étage, et que le groupe d'aînés du jeudi utilisera les locaux le vendredi matin, ce qui permet une occupation optimale.

Délibération adoptée à 16 voix pour, 1 abstention et 5 contre.

8. Jurys d'examens des écoles de musique et de danse

Madame l'Adjointe à la Culture prend la parole et explique que les Ecoles Municipales de Musique et de Danse doivent, selon leur règlement, organiser des examens de fin de cycles. Afin de conférer à ces examens une valeur de formation reconnue, il convient qu'ils soient décernés par des jurys constitués de professeurs ayant les compétences requises.

Le concours de ces professeurs qualifiés ne peut être envisagé que contre le versement d'une vacation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de fixer le montant de cette vacation à 35 € bruts par session, avant déduction des charges sociales, et ce, pour l'année 2016.

Ces jurés seront désignés par arrêté municipal en fonction des disciplines concernées. Cette participation aux jurys d'examens ne peut constituer, pour les personnes désignées, qu'une activité accessoire.

Délibération acceptée à l'unanimité.

9. Organisation du Gala de danse 2016

Madame l'Adjointe à la Culture propose les modalités suivantes pour l'organisation du spectacle de Gala de l'Ecole Municipale de Danse, qui sera donné les samedi 4 juin 2016 à 20 h et dimanche 5 juin 2016 à 15 h à la salle des fêtes.

Il est proposé de maintenir le prix d'entrée à 4€ par personne, la gratuité étant accordée aux enfants de moins de 6 ans. Pour des raisons d'équité, le nombre de places réservées (réparties sur les 2 jours du spectacle) sera limité à 6 places par famille dont les enfants participent au gala.

Le cas échéant, la gestion technique sera confiée à un technicien vacataire capable d'installer et de faire fonctionner le matériel « son et lumière ». Ce vacataire sera nommé par arrêté municipal et rémunéré au 1er échelon de l'échelle 3 du grade d'Adjoint technique de 2ème classe, non titulaire de catégorie C.

Délibération acceptée à l'unanimité.

10. Abonnements à des revues périodiques Médiathèque Marcel Pagnol

Madame l'Adjointe aux Affaires Culturelles propose le renouvellement de la souscription à des abonnements annuels à des revues pour l'année 2016, à savoir :

ABONNEMENTS ADULTES

- LE PARTICULIER PRATIQUE
- PSYCHOLOGIE MAGAZINE
- L'AMI DES JARDINS
- 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS
- CUISINE ACTUELLE
- SANTE MAGAZINE
- PRIMA MAISON
- PRIMA
- QUE CHOISIR

ABONNEMENTS JEUNES

- J'AIME LIRE
- SCIENCE ET VIE DECOUVERTES

Délibération acceptée à l'unanimité.

11. Dotation scolaire 2016 – fournitures

L'ensemble de la Commission des Affaires Scolaires propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la dotation pour les fournitures scolaires à hauteur de 30 € par enfant scolarisé en septembre 2016 et également pour les nouveaux inscrits durant l'année scolaire 2016/2017.

La Commission autorise Mme l'Adjointe à suivre, contrôler et autoriser la passation des commandes en fonction des demandes du Corps Enseignant.

Délibération acceptée à l'unanimité.

12. Sorties scolaires et voyages de fin d'année

L'ensemble de la Commission des Affaires Scolaires propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la dotation pour les sorties scolaires et voyages de fin d'année à hauteur de 13€ par enfant, participant aux sorties scolaires et aux voyages de fin d'année, scolarisé en septembre 2016 et également pour les nouveaux inscrits durant l'année scolaire 2016/2017.

Etant entendu que les dépenses suivantes engendrées restent à la charge de la commune :

- Bus piscine,
- Bus pour les CM2 à destination du collège de GONDECOURT,
- Bus intra-muros HOUPLIN-ANCOISNE (écoles Charles Vion et Jules Ferry) à destination de la salle des fêtes,

La Commission autorise Mme l'Adjointe à suivre, contrôler et autoriser la passation des commandes en fonction des demandes du Corps Enseignant.

Délibération acceptée à l'unanimité.

13. Fêtes des écoles, remise de dictionnaires et distribution de livres

L'ensemble de la Commission des Affaires scolaires rappelle qu'à l'occasion des fêtes organisées par chacune des écoles de la commune, la Municipalité offre :

- Un dictionnaire aux enfants entrant en 6ème
- Les autres enfants reçoivent chacun un livre remis lors des fêtes des écoles respectives

Par ailleurs, la Municipalité apporte son aide matérielle à l'organisation de ces fêtes.

Madame l'Adjointe aux Affaires scolaires demande au Conseil Municipal de reconduire ces dispositions pour cette fin d'année scolaire 2015/2016.

Délibération acceptée à l'unanimité.

14. Subvention classe nature et découverte CP Jules Ferry

Madame NOWACZYK, enseignante de l'Ecole Jules FERRY, souhaite renouveler en 2016 le séjour d'éducation à l'environnement pour un développement durable à destination de ses élèves de CP, à la base des Eclaireuses et Eclaireurs de France du parc de Morbecque.

En 2014 et 2015, le Conseil Municipal avait accordé une subvention à titre exceptionnel de 360 € pour cette initiative.

Compte tenu des retours d'expérience très positifs des années précédentes et de l'intérêt pédagogique que présente ce séjour, Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission des Affaires Scolaires proposent au Conseil Municipal de s'associer à l'édition 2016 en accordant une subvention de 360 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Jules Ferry pour le financement de ce séjour éducatif.

Délibération acceptée à l'unanimité.

15. Création de l'ALSH pour les vacances de printemps

Afin de répondre aux besoins de garde des parents ayant une activité professionnelle, Madame la Conseillère Municipale déléguée aux ALSH et à la Jeunesse propose au Conseil Municipal la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances de printemps, soit du 4 au 15 avril 2016.

Cet accueil se déroulera à l'Ecole Victor Hugo, place du 8 mai 1945, du lundi au vendredi de 9h à 17h, afin d'accueillir les enfants de 3 à 14 ans, avec un effectif prévisionnel de 60 enfants au maximum.

Madame la Conseillère déléguée présente le règlement intérieur régissant les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Pour faciliter l'inscription, le dossier complet sera mis en ligne sur le site internet officiel de la commune, 4 permanences seront mises en place, les mercredis 24/02 et 02/03 matin, les samedis 27/02 et 05/03 matin. La clôture des inscriptions est fixée au 05/03/2016. Un service de garderie sera proposé le matin et le soir.

En outre, l'accueil de loisirs sera assuré par un Directeur diplômé et des animateurs qualifiés, conformément à la réglementation en la matière. Le nombre d'animateurs recrutés s'effectuera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Afin de simplifier le recrutement et la rémunération de l'équipe encadrante, Madame la Conseillère déléguée présente le Contrat d'Engagement Educatif qui sera utilisé pour contractualiser les relations entre les animateurs et la municipalité. Ce contrat permet de sécuriser et de s'assurer du respect du code du travail, et de définir un montant journalier de vacation qui est proposé pour notre affaire comme suit :

- 65 € nets par jour pour les animateurs non diplômés
- 70 € nets par jour pour les animateurs stagiaires
- 75 € nets par jour pour les animateurs diplômés
- 100 € nets par jour pour le Directeur

Ces montants reflètent une juste rémunération de l'investissement des intervenants pour un service de qualité attendu par la municipalité. Une demi-journée supplémentaire sera rémunérée pour la préparation, les repas seront considérés comme avantage en nature et pris en charge par la municipalité.

Monsieur le Maire, et Madame la Conseillère déléguée aux ALSH et à la Jeunesse demandent au Conseil Municipal de se prononcer favorablement à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances de printemps 2016, d'approuver le règlement intérieur et le contrat d'engagement éducatif joints en annexe.

Délibération acceptée à l'unanimité.

16. Questions diverses

- Mme VION demande s'il existe un quota pour la vente des logements sociaux SRCJ, car rue du 1^{er} mai une personne serait intéressée.
 - Monsieur le Maire répond que la SRCJ avait en effet interpellé la municipalité en juin 2015, Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait qu'en cas de vente dont le prix serait estimé par les Domaines, que le logement puisse être proposé à tous les locataires. Un quota a été établi à 5 logements. A ce jour, aucune nouvelle sur le sujet.
- Mme PLATTEAU demande si une solution a pu être trouvée concernant les NAP de C Vion suite à la réunion de janvier :

- Les parents souhaitent rencontrer le personnel NAP, Madame VERGOTEN précise que cela a été fait durant le dernier conseil d'école, et qu'une rencontre avec le personnel a permis de rappeler ces points, notamment le temps de préparation.
- Mme PLATTEAU demande si en cas d'absence des agents chargés des NAP, les activités seraient supprimées. Monsieur Le Maire, que dans cette situation les activités sont maintenues et adaptées.
- Mme PLATTEAU demande pourquoi il n'y a plus de tournée de ramassage des déchets spéciaux.
 - Monsieur Le Maire explique que suite à une enquête de la MEL, il s'avère que la commune ne fait plus l'objet de ramassages dans la mesure où elle est proche de la déchetterie de Seclin.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne sollicitant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 48, et annonce la date du **prochain Conseil Municipal programmé le 4 avril 2016.**

ÉLUS	Signature	ÉLUS	Signature
Mr Jean CRESPEL MAIRE		Mr Claude DELVAL Conseiller Municipal	
Mme Dominique GANTIEZ 1er Adjoint		Mme Sylvie DEFIVES Conseiller Municipal	Absente
Mr Gérard LOYER 2ème Adjoint		Mr Jean François CALAIS Conseiller Municipal	
Mme Nicole VERGOTEN 3ème Adjoint		Mr Matthieu DEVOS Conseiller Municipal	
Mr Olivier FRERE 4ème Adjoint		Mme Sylvie CHERMEUX Conseiller Municipal	
Mme Nathalie BOURBOTTE 5ème Adjoint		Mr Marc DENEL Conseiller Municipal	
Mr Philippe SIX 6ème Adjoint		Mme Claudie MARECHAL Conseiller Municipal	Procuration à Mme PLATTEAU
Mr Jean Luc MUCHEMBLED Conseiller délégué		Mme Sarah PLATTEAU Conseiller Municipal	
Mme Claire DELORY Conseillère déléguée		Mme Francine HUREZ Conseiller Municipal	
Mme Valérie SIKOSEK Conseillère déléguée		Mr Ganaël QUEVA Conseiller Municipal	Procuration à Mme VION
Mme Francine PLATTEURO Conseillère Déléguée		Mme Evelyne VION Conseiller Municipal	
Mr Bernard DECLUNDER Conseiller Municipal			